

**Motion déposée à l'initiative de la Liste Intersyndicale Ouverte  
Au Conseil d'Administration du 21 /02/2009  
Soutenue par la Liste Indépendante Ouverte  
Objet : Postes « spécifiques »**

Monsieur le Proviseur,

Ce soir vous réitérez votre intention de créer deux postes « spécifiques » dans le domaine des enseignements professionnels du BTS moteur à combustion interne, comme le précise le BO spécial n°7 de l'EN du 6 Novembre 2008, un mouvement « spécifique » académique existe.

**Nous rappelons que ces affectations sont effectuées indépendamment des critères de classement barémés, règle d'affectation des fonctionnaires.**

Monsieur le Proviseur, cette proposition de déclaration de postes « spécifiques » sur postes « banalisés » vous l'avez faite auprès de Monsieur le Recteur, **sans concertation avec les représentants des personnels élus de l'établissement.**

**Ce procédé nous le critiquons, d'autant plus que nous n'avons trouvé aucun texte officiel dans lequel il est écrit que ces postes requièrent des compétences particulières.**

Les collègues de diverses disciplines en poste dans l'établissement ont les compétences requises pour intégrer les postes des enseignements professionnels visés. Ils ne comprennent pas les raisons qui vous ont conduit à demander ces postes "spécifiques".

De plus, vous avez annoncé publiquement le 10 Février 2009 lors du conseil d'enseignement de « construction », les noms des collègues pressentis pour intégrer ces postes « spécifiques » alors que la procédure intra académique n'a pas débuté.

**La transparence et l'égalité de traitement des collègues doivent être la règle pour l'affectation des personnels.**

**La forte participation aux élections professionnelles a montré l'attachement des enseignants au paritarisme.**

**Le choix des professeurs qui seraient affectés en postes « spécifiques » relève de l'opacité la plus totale et entraînerait un sentiment d'injustice, voire de suspicion au sein des équipes.**

**Depuis cette annonce, Monsieur le Proviseur, l'ambiance générale s'est dégradée de plus en plus pour devenir aujourd'hui conflictuelle.**

**Monsieur le Proviseur, votre manque de concertation ne mènera à rien de positif pour, les élèves du lycée, les enseignants, les personnels et la bonne notoriété du lycée Lazare Carnot.**

•

**L'heure d'Information syndicale des personnels a démontré à une très large majorité, le rejet de la création de postes « spécifiques » dans notre établissement.**

Monsieur le Proviseur, afin de rétablir un **climat de travail serein** au sein de l'établissement, **les personnels enseignants** vous demandent **solennellement** d'effectuer les démarches nécessaires afin de retirer la demande de deux postes « spécifiques » faite auprès de Monsieur le Recteur.

**La satisfaction de cette demande est nécessaire afin de ramener le calme au sein des équipes des professeurs. Vous préserverez ainsi, la solidarité et la solidité des équipes pédagogiques, la qualité des enseignements dispensés auprès des élèves et l'investissement des personnels de l'établissement dans les différentes actions proposées.**